



CONCEPT DU PAVILLON DE LA FRANCOPHONIE CdP25, Santiago, Chili, du 2 au 13 décembre 2019

Thème: Accélérer l'Action climatique en Francophonie : Réalisations, opportunités et défis

1. Contexte

À chaque Conférence des Parties négociant sur le climat depuis la CdP21 en 2015, la Francophonie a réservé et aménagé un Pavillon pour les acteurs francophones. Le pavillon mis à disposition permet durant deux semaines de la CdP permet d'abriter des événements, totalisant une participation de près de 2000 personnes à chaque édition. Cette expérience a toujours été couronnée de succès et beaucoup appréciée par les États et Gouvernements membres de la Francophonie ainsi que par les acteurs de la société civile et du privé!

Le pavillon leur offre les opportunités suivantes:

- un espace francophone et multi-acteurs afin de présenter les initiatives locales, nationales et locales en lien avec la mise en œuvre des engagements nationaux (atténuation, adaptation, résilience...)
- un espace de rencontre entre les acteurs nationaux et les mécanismes de financements ainsi que les autres partenaires techniques et financiers
- un espace de partage d'expérience entre les pays qui sont à différents stades dans la mise de leurs engagements en matière d'atténuation et de d'adaptation face aux effets des changements climatiques

Les activités tenues au Pavillon de l'OIF sont le reflet de l'engagement constant et multiforme de la Francophonie, aux côtés de ses États et gouvernements membres, des régions, des territoires, du secteur privé, des jeunes et des femmes pour apporter une réponse collective au défi climatique et tracer de nouvelles trajectoires de développement sobre en carbone. Les activités des partenaires ainsi que celles des pays membres qui y ont été organisées ont eu un grand succès, notamment les journées États et gouvernements membres ainsi que tous les autres événements parallèles des partenaires.

La 25^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP25) qui se tiendra du 2 au 13 décembre 2019 à Santiago au Chili sera un rendez-vous important dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. C'est pourquoi l'OIF, fidèle à son engagement à soutenir ses États et gouvernements membres, souhaite avec l'appui de ces partenaires, mobiliser à nouveau les États et les gouvernements et tous les partenaires et experts de la Francophonie, notamment dans le cadre d'événements, qui seront organisés au Pavillon de la Francophonie.

Dans ce sens, l'IFDD souhaite recevoir de la part des États et Gouvernements membres ainsi que des partenaires (société civile, organisations régionales et internationales), des

propositions d'évènements parallèles (*side-events*) et de journées-États et gouvernements membres, à organiser par eux au pavillon de l'OIF lors de la CdP25, entre le 2 et le 13 décembre 2019.

L'objectif est donc d'offrir aux acteurs francophones (secteur public, société civile, secteur privé, scientifiques, élus locaux, parlementaires, jeunes, femmes...) engagés dans la lutte contre le réchauffement de la planète un cadre de réflexion, d'échanges et de partage de connaissances et d'expériences sur les bonnes pratiques à développer dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

2. Thèmes prioritaires

Le comité de sélection étudiera en priorité les propositions d'évènements parallèles, qui s'inscrivent dans les champs thématiques suivants:

- Atténuation,
- Adaptation,
- Révision et mise en œuvre des contributions nationales
- Action climatique
- Lignes directrices encadrant la mise en œuvre de l'Accord de Paris (adoptées en 2018 à Katowice)
- Transfert de technologies,
- Renforcement des capacités,
- Finance climat,
- Initiatives pour des villes durables dans l'espace francophone,
- Pertes et dommages dans les pays francophones,
- Transparence et renforcement de capacités pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris,
- Rôle des acteurs non étatiques dans l'espace francophone, initiatives locales,
- Place et rôle des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris,
- Tout autre thème jugé pertinent par le comité de sélection.

3. Formulation de la proposition

Les États, gouvernements et autres organisations intéressés peuvent formuler une demande pour organiser l'une ou les deux activités suivantes :

- **Évènement parallèle (*Side-Event*) (1 h15 maximum)**
- **Journée – États et gouvernements membres (3 heures)**

Les propositions doivent respecter les conditions suivantes:

- Longueur du texte sous format Word : 1 page (soit 2500 caractères espaces compris), incluant :
 - Le titre de l'évènement
 - Une présentation succincte de l'évènement
 - Le ou les objectifs de l'évènement
 - Les intervenants (Nom, prénom, titre, organisation) (dans la limite de 6 intervenants par séance d'une durée de 1h15, incluant un modérateur ou président/animateur de séance à proposer par les États ou organisations formulant une demande)
 - Une proposition de date et heure pour l'évènement.
 - Le logo en haute résolution de l'organisateur ou des co-organisateur de l'évènement.

Par ailleurs, le dossier de proposition d'un organisateur d'événement (État ou autre organisation) doit aussi inclure le nom et les coordonnées d'un coordinateur chargé de la préparation de l'événement, qui sera en contact l'OIF/IFDD avant la CdP25 et pendant la CdP25; ainsi que le nom d'un rapporteur pour chaque événement.

Les propositions doivent être transmises à l'IFDD (ifdd@francophonie.org), **avant le 30 octobre 2019 à 17h00 GMT** et mettre en copie issa.bado@francophonie.org.

Dans l'objet de vos courriels / emails, nous vous demandons d'inscrire la mention suivante: « Proposition d'activités au Pavillon de l'OIF-CdP25 climat ».

Certains critères importants seront pris en compte dans la phase de sélection des propositions :

- Être un État ou un Gouvernement membre de la Francophonie;
- Être une institution ou une organisation régionale ou internationale ou encore une ONG de l'espace francophone ou travaillant pour les francophones;
- Pertinence par rapport aux enjeux de la CdP25;
- Activité promouvant l'action climatique
- Clarté de la présentation de l'évènement;
- Clarté des objectifs ;
- Conférenciers/intervenants identifiés et confirmation des disponibilités;
- Des alternatives de conférenciers/intervenants proposés en cas d'indisponibilité des 1ers choix...

L'IFDD s'efforcera de répondre favorablement aux propositions de dates et heures des événements proposés par leurs organisateurs, mais se réservera le droit d'arbitrer lorsque plusieurs propositions seront faites pour une même date.

L'OIF mettra son Pavillon et ses équipements à disposition sans frais pour les États, gouvernements, représentants de la société civile et tous les acteurs francophones dont l'activité aura été retenue dans sa programmation. Toutefois, les autres coûts, notamment ceux des buffets, pauses café et réceptions seront à leurs frais et dépens.

4. Informations pertinentes

Les organisateurs, conférenciers/intervenants et participants sont responsables de l'obtention de leur droit d'accès à la zone des pavillons (ils doivent demander une accréditation à l'avance au Secrétariat de la CCNUCC/CdP25). L'OIF n'a aucune autorisation ni aucun pouvoir pour accorder un droit d'accès au site.

Par ailleurs, il est demandé aux organisateurs des événements parallèles sélectionnés de bien vouloir communiquer autour de leur événement et de se présenter au Pavillon de l'OIF au minimum 30 minutes avant le début de leur événement, afin de:

- Disposer les *chevalets (cartons-tente)* de table, préparés à l'avance, identifiés avec les noms des conférenciers/intervenants.
- Fournir au responsable du Pavillon de l'OIF les présentations Powerpoint ou vidéos des conférenciers/intervenants sur clé USB; il est aussi demandé d'envoyer ces présentations à l'avance par courrier électronique à l'IFDD (issa.bado@francophonie.org).

Les organisateurs d'événements sont responsables de la communication des bonnes informations aux intervenants concernant le lieu, la date et l'heure de début de leurs événements.

Toute modification importante dans le programme devra être portée à la connaissance de l'OIF.

Les organisateurs d'événements peuvent distribuer et disposer des documents et d'autres matériels associés à leur événement parallèle immédiatement avant et pendant l'événement (voir plus bas le détail des supports disponibles pour leurs documents et matériels). Mais ils doivent retirer de la salle de conférence et du stand de l'OIF tous les documents, feuillets et autres matériels à la fin de leur événement afin de laisser la place aux organisateurs d'événements suivants (ils peuvent cependant laisser une quinzaine de feuillets d'information au stand du Pavillon de l'OIF pour la durée restante de la CdP25).

Les documents, feuillets et autres matériels laissés dans la salle ou au stand de l'OIF seront collectés par les responsables du Pavillon de l'OIF et déposés à la fin de chaque journée dans les bacs/corbeilles prévus pour le recyclage.

Les organisateurs d'événements doivent fournir les cartons-tentes de tables (ou *chevalets* de table) avec les noms des conférenciers/intervenants imprimés dessus. Il est préférable qu'ils apportent aussi quelques cartons-tentes blancs pour écrire les noms de quelques nouveaux conférenciers/intervenants en remplacement de ceux prévus initialement, rendus indisponibles peu avant l'événement.

Équipements de la salle de conférence et du stand du Pavillon de l'OIF et autres services offerts par le Pavillon de l'OIF aux organisateurs d'événements :

- Dans la salle de conférence du Pavillon de l'OIF :
 - ✓ 60 places assises,
 - ✓ 6 places assises à la table des conférenciers, sur une scène surélevée,
 - ✓ Un lutrin pour des prises de parole (discours, interventions) debout,
 - ✓ Un système de son et des microphones pour les conférenciers et le public,
 - ✓ Un grand écran vidéo (connecté avec un ordinateur (fourni) pour des présentations (connecté au système de son),
 - ✓ La possibilité d'installer jusqu'à 4 bannières sur pied (du type kakemonos) dans la salle : 1 ou 2 devant, à gauche ou à droite de la table des conférenciers, 1 ou 2 sur les côtés de la salle (aucune autre décoration possible de la salle),
 - ✓ La possibilité d'installer 1 bannière sur pied (du type kakemono) à l'extérieur de la salle, près de la porte d'entrée,
 - ✓ La possibilité de disposer / d'exposer des documents, feuillets et autres matériels dans la salle et sur un présentoir à l'extérieur (près de l'entrée) de la salle,
 - ✓ La possibilité d'installer une caméra vidéo et de prendre des photos pendant l'événement.

- Au stand du Pavillon de l'OIF :
 - ✓ La possibilité de disposer / d'exposer des publications, documents, feuillets, sur la moitié de la surface du présentoir/étagère de l'OIF,
 - ✓ La possibilité de disposer au stand une petite affiche de format A4 annonçant l'événement la veille et le jour de sa tenue.
 - ✓ En répondant à cet appel à propositions, l'organisateur d'un événement parallèle au Pavillon de l'OIF s'engage à :
 - ✓ Restituer à l'OIF la salle de conférence, ses équipements et les autres équipements du Pavillon dans l'état où il les a trouvés,
 - ✓ Rappporter avec lui tous ses documents non distribués et toutes ses bannières (kakemonos) exposés pendant cet événement (pas d'entreposage possible au Pavillon).

Pour plus d'information:

Contactez l'IFDD: issa.bado@francophonie.org